



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché à Procédure Adaptée Marché public de prestation de service

**Prestation d'accompagnement artistique auprès
d'élèves de primaire, réalisation de courts métrages
d'animation sur le thème de la rivière**

Date et heure limites de réception des offres
Le 10 mars 2023 à 23:00

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
BP 22 - 62142 LE WAST
Tél. : 03 21 87 90 90 / www.parc-opale.fr

Contexte

Le Parc naturel régional, dans le cadre de ses dispositifs, a l'ambition de mettre en œuvre une série d'actions permettant aux habitants une meilleure appréhension et compréhension de leur territoire.

Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte du le Parc naturel régional, sensibilise les enfants et les jeunes, à l'importance préserver la nature et sa biodiversité.

Les rivières et les Zones humides ne seront préservées sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés.

Avec dix classes volontaires du territoire du bassin versant de la HEM, le Parc naturel régional anime depuis 2022, un projet pluridisciplinaire invitant à découvrir la HEM.

L'opération « J'Hem la rivière » a pour objectif de sensibiliser les enfants à la gestion de l'eau, à la découverte de la faune et la flore associées aux différents milieux (rivière, zone humide et culture).

Ce projet, en partenariat avec le SYMVAHEM (Syndicat mixte de la vallée de la HEM) et financé par l'agence de l'eau Artois Picardie, est mené sur 3 ans. Il permet aux enfants de découvrir progressivement les enjeux autour de la rivière et les différents milieux naturels.

2

Afin de faciliter les liens avec la biodiversité, ce projet de découverte pédagogique se veut également créatif, il est une invitation à côtoyer des artistes. Cela permet d'emprunter de nouveaux chemins de découverte afin de poser un regard neuf sur son lieu de vie et ainsi faire ressortir l'extraordinaire de l'ordinaire.

Présentation du marché

1- Le Projet

- 1-1 Localisation géographique des interventions
- 1-2 Maitrise d'ouvrage
- 1-3 Nature de la prestation
 - 1-3-1 Moyens humains et matériels
 - 1-3-2 Assurances et autorisations
 - 1-3-3 Musique
 - 1-3-4 Respect de la législation
 - 1-3-5 Droits d'usage
 - 1-3-6 Mission du Syndicat Mixte sur le Projet

2- Procédure à suivre pour la candidature

- 2-1 Qui peut candidater ?
- 2-2 Les éléments à fournir
- 2-3 Les critères de sélection
- 2-4 Contact pour complément d'information
- 2-5 Transmission des offres

3

1- **Projet**

Cette consultation a pour objet de passer une commande auprès d'un artiste (ou d'un collectif d'artistes) afin de proposer un accompagnement artistique à 10 classes de cycle 3 dans le cadre du projet « J'HEM la rivière » sur cette fin d'année scolaire (Avril à juin 2023) et sur l'année scolaire 2023/2024.

1-1 **Localisation géographique des interventions**

Les interventions de l'artiste ou du collectif d'artistes se feront auprès des écoles suivantes : d'Alembon (1 classe), Clerques (1 classe), Licques (4 classes), Nordausques (2 classes) et Polincove (2 classes).

1-2 **Maitrise d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
Manoir du Huisbois,
24 rue principale
62142 LE WAST

Représenté par sa Présidente en exercice.

Le prestataire aura pour interlocuteur principal le responsable de la mission « Participation et écocitoyenneté » du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

1-3 Nature et calendrier de la prestation

Sous la maîtrise d'œuvre du Parc naturel régional, la prestation consistera à :

- D'avril à juin 2023 : Animer avec chaque classe (10) plusieurs séances d'atelier d'une demi-journée, afin de créer avec les enfants une histoire, un conte autour de la rivière (thème choisi en concertation avec le PNR, l'enseignant et les élèves) et de réaliser une production plastique en lien avec l'histoire inventé (Dessins, maquettes, marionnettes, figurines 3D...).
- Sur l'année Scolaire 2023-2024 : Sur la base du travail de l'année précédente, élaborer des scénarii afin de mettre en scène et de réaliser avec les enfants, des courts métrages d'animation (un par classe ou à minima un par école). Fournir au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale les courts métrages réalisés. La livraison se fera par voie numérique dans le respect des délais fixés avec le Syndicat mixte.

1-3-1 Moyens humains et matériels

L'artiste devra être en possession de tout le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers plastiques et des courts métrages d'animation. Le syndicat mixte ne fournira aucun matériel.

1-3-2 Assurances et autorisations

L'artiste devra être assuré pour toutes les prestations (attestation d'assurance professionnelle à fournir). En cas d'accident ou de matériel endommagé, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ne pourra être tenu pour responsable.

Dans le cas où la proposition de l'artiste comprendrait un vol de drone, l'artiste devra également être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'usage de l'engin et en fournir les documents.

1-3-3 Musique

Si nécessaire pour les courts métrages d'animations, l'artiste devra être en mesure de fournir de la musique en fond sonore. Une fois réalisés, les courts métrages seront diffusés sur internet ou publiquement lors d'événements. De ce fait, la musique devra être libre de droit ou les droits devront être cédés de façon à ce que la diffusion puisse être publique.

1-3-4 Respect de la législation

L'artiste devra connaître et respecter la législation qui s'applique sur ce type de prestation : droits à l'image, RGPD, etc.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ne se portera pas garant de l'artiste en cas d'infraction à la législation, qu'elle relève de la prestation directement ou indirectement (exemple : infraction au code de la route en se rendant sur le terrain).

1-3-5 Droits d'usage de propriété

Une fois les courts métrages fournis, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires peuvent diffuser autant de temps et autant de fois qu'ils le souhaitent.

1-3-6 Mission du Syndicat Mixte sur le Projet

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est l'opérateur du projet pédagogique « j'Hem la rivière »

A ce titre, le syndicat mixte assure :

- la mobilisation des enseignants sur le projet
- la coordination générale de l'opération
- l'accompagnement de l'artiste ou du collectif dans le choix du ou des thèmes mis en valeur dans les courts métrages.
- l'Apport d'éléments de connaissances scientifiques nécessaires

2- Procédure à suivre pour la candidature

2-1 Qui peut candidater ?

- Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française
- Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente.
- Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel. L'artiste devra être en mesure de se rendre dans les écoles par ses propres moyens. Les frais de déplacements ne sont pas inclus dans la prestation, ils seront calculés selon le barème de la fonction publique et feront l'objet d'un règlement sur facturation.
- Le candidat doit avoir une expérience d'ateliers en milieu scolaire avec des enfants.

2-2 Les éléments à fournir

- Un devis comprenant le coût global des prestations pour les 10 classes en précisant le temps nécessaire pour réaliser les différentes étapes :
 - Le nombre d'heures de travail nécessaire pour la préparation des séances,
 - Le nombre d'heures d'ateliers de créations avec les enfants,
 - Le nombre d'heures de montage des courts métrages
 - Le prix unitaire horaire HT et TTC

Le devis distinguera le coût des deux années scolaires.

Une convention sera signée avec l'artiste afin de fixer les modalités de paiement (calendrier, factures...)

- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation des ateliers artistiques.

2-3 Les critères de sélection

Le prix des prestations : 30 pts

La valeur technique et artistique : 70 pts

Les sous-critères suivants seront appliqués au critère de la valeur technique et artistique :

- Intérêt et clarté du projet artistique présenté : 20 pts
- Maîtrise des outils pédagogiques et capacités d'animation d'ateliers avec les élèves : 20 pts
- Qualité des propositions techniques d'intervention : 20 pts
- Compréhension de la thématique et connaissance des rivières : 10 pts

6

2-4 Contact pour complément d'information

Des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès de :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Christophe MORELLE responsable de la mission participation et écocitoyenneté
Chargé de l'animation au 03 21 11 07 30
ou cmorelle@parc-opale.fr

2-5 Transmission des offres

L'ensemble des éléments à fournir (de préférence sous format pdf) sont à adresser au plus tard le 10 mars 2023 par envoi électronique avec comme sujet : « J'HEM la rivière » suivi du nom de l'artiste (ou du collectif d'artistes) candidat à l'adresse suivante : cmorelle@parc-opale.fr